

2025
2030

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Facile
à lire et à
comprendre



ÉDITO

UN NOUVEAU CONTRAT POUR LA SANTÉ DE TOUS

La santé est souvent citée comme la première préoccupation de nos concitoyens, à juste titre, car elle conditionne la qualité de la vie et les activités de chacun d'entre nous. Elle concerne toute la population. Elle est pourtant inégalement assurée, suivant les territoires et les catégories sociales.

D'ailleurs, les études de l'INSEE montrent qu'il y a plusieurs années de différence d'espérance de vie entre les personnes les plus aisées, et celles qui ont les revenus les plus modestes.

C'est avec l'ambition de réduire ces inégalités que nous avons signé en 2019 un premier Contrat Local de Santé, qui a été mis en œuvre et est à présent arrivé à terme.

Grâce à la mobilisation de tous les partenaires, des résultats ont été obtenus et ils méritent d'être soulignés. Notre offre de soins s'est améliorée. Nous sommes passés de 32 médecins généralistes en 2017, à 40 en 2024.

Il reste cependant beaucoup à faire et le diagnostic montre que certains indicateurs sont toujours préoccupants, comme par exemple le taux de mortalité prématurée. La crise sanitaire qui nous a frappé en 2020, et à laquelle nous avons tous fait face de notre mieux, a également mis en lumière nos fragilités, individuelles et collectives.

Nous avons donc décidé, conjointement avec nos partenaires, de poursuivre cette démarche et de nous engager dans un nouveau Contrat Local de Santé, pour les années 2025 à 2030.

La première des inégalités est celle de l'accès aux droits et aux soins. Trop de personnes dans notre commune ignorent encore leurs droits, ou renoncent aux soins. Nous devons poursuivre notre effort dans ce domaine. D'autre part, si l'offre de santé s'est améliorée, elle n'est pas pour autant suffisante, et nous devons attirer de nouveaux professionnels.

La prévention est évidemment essentielle, dès l'enfance où les inégalités se manifestent déjà. C'est un champ d'action immense, qui touche aux personnes mais aussi à leur environnement et à leur mode vie, leur alimentation, et parfois leurs addictions.

Nous avons fait de la communication et de la participation des habitants un axe à part entière de notre Contrat. Sur des sujets aussi personnels, et sensibles, que la santé, physique et mentale, et les comportements qui la mettent en péril, il est indispensable d'impliquer les intéressés, et d'en faire des acteurs de notre Contrat.

Au côté de la ville et de ses habitants, tous les partenaires sont mobilisés : l'État, la Métropole de Lyon, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), l'Éducation Nationale, le Centre hospitalier du Vinatier, le Centre de Santé Jean GOULLARD, le Centre de Santé Santé commune, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Soins Pluriprofessionnels à Vaulx-en-Velin (SPW), le Médipôle Hôpital Mutualiste (RESAMUT), le CCAS.

Nous avons ensemble un grand défi à relever, celui de rendre à chacun les droits et les soins dont il a besoin.

Soufia MAAROUK

Conseillère déléguée à la
Santé

Hélène GEOFFROY

Maire de Vaulx-en-Velin
Vice-présidente de la
Métropole de Lyon



FALC

La santé est très importante pour tout le monde.

La santé permet de bien vivre.

La santé peut être physique ou mentale.

Tout le monde n'a pas les mêmes soins.

Le Contrat Local de Santé dit ce qu'il faut améliorer.

A Vaulx-en-Velin, il y a déjà un Contrat de Santé avec un plan d'action.

Il a apporté des améliorations.

Mais certains problèmes sont toujours là.

Mme la Maire et Mme la Conseillère veulent continuer à améliorer la santé pour tous les habitants.

C'est un défi important.

Ce nouveau Contrat de Santé est fait avec les partenaires de santé.

Ce nouveau Contrat fait participer les habitants aux actions.

LES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ CLS

DÉFINITION

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de coordination locale en matière de santé publique, créé par la loi HPST de 2009, et piloté conjointement par une collectivité territoriale et l'Agence régionale de santé (ARS). Il permet de co-construire un projet de santé adapté au territoire, en associant les acteurs de la santé, du social et du médico-social. Il ne remplace pas les institutions compétentes, mais vient en complémentarité des politiques publiques existantes.

Depuis la loi 3DS de 2022, la santé mentale est une thématique obligatoire dans tous les nouveaux CLS.

OBJECTIFS

Les objectifs stratégiques d'un CLS sont :

- > Réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé
- > Faciliter l'accès aux soins et développer une offre de santé de proximité
- > Améliorer l'état de santé global des habitants

À Vaulx-en-Velin, la Ville a initié dès 2014 une politique locale de santé, avec un premier CLS couvrant la période 2019-2024, basé sur un diagnostic local.

Il visait à :

- > Répondre aux besoins spécifiques de la population vaudoise ;
- > Renforcer le partenariat local avec 9 autres signataires en plus de la Ville et l'ARS
- > Mettre en œuvre 102 actions réparties en 26 fiches, autour de 4 axes :
- > Accès et offre de soins, notamment pour les personnes en situation de handicap
- > Prévention ciblée sur les enfants, jeunes et femmes
- > Lutte contre le diabète, le surpoids, l'obésité et promotion de l'activité physique
- > Santé mentale



FALC

Le Contrat Local de Santé (CLS) est fait pour la santé des habitants de Vaulx-en-Velin.

Il est fait par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Ville de Vaulx-en-Velin avec beaucoup de partenaires.

L'ARS gère la politique de santé publique de la région Auvergne Rhône Alpes.

Les partenaires de santé sont, par exemple, des infirmiers, des médecins, l'assurance maladie et des associations.

Le Contrat Local de Santé a plusieurs objectifs :

- Pouvoir soigner tout le monde.
- Améliorer ce que les partenaires de santé font.
- Servir à mettre en place des actions.

Les actions vont se réaliser entre 2025 et 2030.

Les actions vont servir à plusieurs choses, par exemple :

- Mieux comprendre comment on peut se soigner,
- Savoir que l'on peut éviter certaines maladies,
- Informer les jeunes sur ce qui existe pour être bien dans sa tête,
- Donner envie à des soignants de s'installer dans la Ville.

Les enjeux du Contrat Local de Santé à Vaulx-en-Velin 2025-2030

- Élaborer un CLS de meilleure qualité, aligné sur les attentes des habitants et partenaires
- Renforcer la participation citoyenne dans l'évaluation et la co-construction du projet
- Baser le nouveau CLS sur un Diagnostic Local de Santé (DLS) approfondi, composé de :
 - Données quantitatives (statistiques locales de santé)
 - Inventaire des ressources et dispositifs existants
 - Données qualitatives issues du vécu des habitants et de l'expertise des acteurs

Les signataires

La Ville de Vaulx-en-Velin, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la Ville de Vaulx-en-Velin, l'Etat, l'Education Nationale du Rhône, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône, le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole, le Centre de santé Jean Goullard – Fondation Dispensaire Général de Lyon, le Centre de santé Santé Commune, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Soins Pluriprofessionnels à Vaulx-en-Velin et le Médipôle Hôpital Mutualiste (RESAMUT).

Le plan et les axes

D'après les constats partagés entre la Ville et l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, 4 axes prioritaires ont été définis et plusieurs points principaux d'attention ont été déterminés pour le Contrat Local de Santé :

Axe 1 : l'accès aux droits et aux soins, et l'attractivité des professionnels de santé

Axe 2 : la prévention et la promotion de la santé

Axe 3 : la santé mentale

Axe 4 : la communication et la participation des habitants

La méthode

Pour élaborer le CLS 2025-2030 de Vaulx-en-Velin, la Ville a d'abord évalué le CLS précédent (2019-2024), en analysant les actions menées, leur mise en œuvre et l'efficacité du partenariat entre les acteurs locaux. En parallèle, un Diagnostic Local de Santé (DLS) a été réalisé pour dresser un état des lieux de la santé sur le territoire. Ce diagnostic visait à mieux comprendre les besoins des habitants, identifier les ressources existantes et faire émerger des pistes d'action adaptées.

Le DLS s'est appuyé sur trois types de données : quantitatives (statistiques de santé), territoriales (ressources locales en santé et prévention), et qualitatives (entretiens avec les acteurs et retour d'expérience des habitants). Il a été mené par la responsable du service Santé de la Ville, avec un appui méthodologique de Promotion Santé via le dispositif EMERGENCE, financé par l'ARS.

Les résultats ont été partagés lors de plusieurs temps de concertation (réunions avec la CPTS, le comité technique, les élus, et des rencontres citoyennes) pour recueillir avis, ajustements et validation. Ces échanges ont permis d'associer les habitants à la démarche et de constituer 14 groupes de travail multi-acteurs, incluant une quinzaine d'habitants. Entre novembre 2024 et janvier 2025, ces groupes ont co-rédigé les 16 fiches actions qui composent désormais le CLS 2025-2030.



FALC

La Ville a organisé 14 groupes de travail pour réfléchir et partager des informations.

Dans les groupes de travail il y avait des médecins, des psychologues, des infirmiers et des habitants.

Les groupes de travail ont donné leur avis sur :

- Les actions faites dans les années passées,
- Ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas,
- Les améliorations à faire.

Les groupes de travail ont écrit des fiches action sur 4 axes de travail.

Un axe, c'est un thème qui regroupe plusieurs actions.

LES AXES ET OBJECTIFS

AXE 1 : “ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS, ET ATTRACTIVITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ”

Fiche action : améliorer l'accès aux droits et aux soins pour tous

Objectifs : faciliter les parcours d'accès aux droits et aux soins pour éviter les ruptures, sensibiliser les professionnels et les usagers à la notion d'aide et soutenir les aidants, quel que soit l'âge des aidants, favoriser les échanges habitants/professionnels sur le handicap dans le but d'une meilleure prise en charge, et créer un outil d'identification des parcours d'accès aux droits et aux soins pour faciliter l'orientation par les professionnels.

Fiche action : favoriser l'attractivité des professionnels de santé sur le territoire

Objectifs : accompagner les professionnels de santé dans leur installation (sérénité, locaux, social, sécurité...), mettre en place un système de remontée d'informations afin de soutenir les professionnels de santé dans leurs missions en sécurisant leur environnement de travail, formaliser l'accueil des nouveaux professionnels de santé (nouveaux professionnels, remplaçants, étudiants), poursuivre une démarche d'accessibilité en lien avec la Commission Communale d'Accessibilité, créer une commission sur l'attractivité des professionnels de santé, créer un espace numérique de discussion sur l'attractivité des professionnels de santé.



FALC

Se soigner c'est connaître ses droits

Se soigner c'est comprendre comment on peut le faire

Il faut des nouveaux médecins pour Vaulx-en-Velin

Il faut aider les professionnels de santé à s'installer dans la Ville.

AXE 2 : “PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

Fiche action : favoriser l'épanouissement des 0-25 ans

Objectifs : mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé, soutenir et promouvoir les actions en lien avec la parentalité, et travailler en complémentarité/transversalité pour mettre de la cohérence entre les actions.

Fiche action : promouvoir la santé et le bien-être des 50 ans et plus

Objectifs : mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé en direction des 50 ans et plus en favorisant plus particulièrement le dépistage organisé des cancers, la vaccination, l'hygiène de vie (alimentation/activité physique, sommeil, bucco-dentaire), le bien-être/l'estime de soi/le lien social, les addictions et la prévention des chutes, l'aménagement du domicile, favoriser les actions et le lien intergénérationnel, accompagner et soutenir les aidants, toucher les personnes les plus concernées en faisant de l'aller-vers, notamment en allant dans les lieux de vie et les lieux fréquentés par les 50 ans et plus, et faire un état des lieux des temps spécifiques de rencontres, des lieux fréquentés par les 50 ans et plus.

Fiche action : favoriser la santé des habitants par l'alimentation et l'activité physique

Objectifs : favoriser l'accès à une alimentation saine et équilibrée, lutter contre la précarité alimentaire, favoriser les actions de promotion de la santé sur la nutrition (alimentation + activité physique) et sur l'alimentation en lien avec les maladies chroniques, et promouvoir l'activité physique et adaptée.

Fiche action : améliorer la santé des jeunes filles et des femmes

Objectifs : favoriser les actions de prévention en direction des jeunes filles (à partir des premières règles) et des femmes, axer plus particulièrement les actions sur le dépistage des cancers et la vaccination HPV, rendre plus accessibles les actions de prévention en direction des femmes les plus vulnérables, rendre les femmes plus actrices de leur santé et déstigmatiser la santé des femmes.

Fiche action : connaître, répondre aux problématiques d'addictions et déconstruire les représentations sur le territoire

Objectifs : mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé sur les addictions, former les professionnels (ville, associations, bailleurs, police, professionnels de santé, ...) sur les addictions, avec ou sans substances et amorcer un diagnostic sur la réalité des consommations.

Fiche action : promouvoir l'estime de soi, le bien-être et l'hygiène de vie des Vaudais et des Vaudaises

Objectifs : promouvoir les actions de promotion de la santé en lien avec les compétences psychosociales, favoriser le soutien à la parentalité (parents/grands-parents), aborder la santé dans sa globalité (état de complet bien-être physique, psychique et social – définition de l'OMS), mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé en lien avec l'hygiène de vie (sommeil, écrans, gestion des émotions, ...) et lutter contre le harcèlement, générateur de mal-être.

Fiche action : améliorer la santé des habitants via leur environnement

Objectifs : rédiger et mettre en œuvre le plan d'actions de lutte contre les perturbateurs endocriniens, découlant de la signature de la charte "Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens" aux côtés de la Métropole de Lyon, promouvoir les zones de calme, sensibiliser à la réduction du bruit, sensibiliser et informer sur la qualité de l'air intérieur et sur les risques solaires, lutter contre les effets du changement climatique et intégrer la notion d'environnement dans les actions de santé publique et inversement.

Fiche action : améliorer la qualité de vie des habitants

Objectifs : créer un espace de coordination des acteurs de la gestion des déchets, encombrants, poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et les nuisibles (rats, cafards, punaises de lit...), et informer/sensibiliser sur les espèces à enjeux pour la santé et plus particulièrement sur les moustiques tigres.



FALC

Bien grandir pour les enfants

Aller régulièrement voir le médecin quand on a + de 50 ans

Aider les jeunes filles et les femmes à aller mieux

Faire du sport toute la vie c'est bon pour la santé.

AXE 3 : "SANTÉ MENTALE"

Fiche action : améliorer la prévention, le repérage de la souffrance psychique et faciliter la prise en charge des personnes concernées

Objectifs : sensibiliser/former les acteurs locaux, contribuer au travail en réseau des acteurs et développer des actions/échanges en fonction des besoins identifiés sur le territoire.

Fiche action : déstigmatiser la santé mentale

Objectifs : aller vers et sensibiliser les habitants, créer un réseau d'habitants ressources, sensibilisés à la santé mentale et favoriser une participation active des habitants aux instances et aux projets.

Fiche action : faire que la santé mentale devienne l'affaire de tous

Objectifs : faire de la transversalité, intégrer la notion de santé mentale dans toutes les actions, quels qu'en soient la thématique et/ou le porteur.



FALC

Il faut prendre du temps pour comprendre la santé mentale

On peut parler des émotions qui font le mal être

Quand on va mal, il y a des personnes qui peuvent aider pour aller mieux

Il faut former tout le monde

AXE 4 : “COMMUNICATION ET PARTICIPATION DES HABITANTS EN SANTÉ”

Fiche action : mieux se connaître pour mieux travailler ensemble

Objectifs : mieux se connaître pour faire du lien entre acteurs (associations, structures de santé, institutions...), s'appuyer sur les acteurs « experts » et faire connaître aux professionnels du territoire les modalités de participation aux groupes de travail existants ou à venir.

Fiche action : donner les moyens aux habitants d'être en capacité d'être acteur de leur santé

Objectifs : adapter la communication à tous les publics, ainsi que les modalités et les outils de communication à tous les publics.

Fiche action : mieux intégrer les habitants dans les dynamiques de santé sur le territoire

Objectifs : faire un état des lieux de la participation des habitants sur les questions de santé, valoriser les initiatives de participation des habitants sur les questions de santé repérées/existantes, faire des propositions pour l'avenir et intégrer les habitants dans le COPIL du CLS.



FALC

Les partenaires de santé expliquent qui fait quoi

L'information doit être comprise par tous les habitants

Les habitants peuvent partager leur expérience

Les habitants peuvent s'exprimer pour donner leur opinion et des idées.

PERSONNES/PARTENAIRES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DES FICHES ACTIONS DU CLS 2025-2030

LA QUINZAINE D'HABITANTS VOLONTAIRES ET ENGAGÉS, PROVENANT :

- Des conseils de quartiers Pont des Planches, Village, Chénier,
- Des associations : ASLRVV, Thé à la menthe, Initiativ'elles, Fourchette d'Or, Echanges et Savoirs.

LES ÉLUES :

- Service Santé,
- Conseil Local de Santé Mentale (CLSM),
- Service Economie/Emploi,
- Direction Prévention Sûreté Sécurité Urbaine,
- Grand Projet de Ville,
- Direction transition Écologique et Cadre de Vie,
- CCAS (pôle social, PRE et médiatrice santé),
- Mission Handicap,
- Pôle Seniors dont la résidence Croizat,
- Service des Sports,
- Direction de la Jeunesse,
- Direction de l'Éducation,
- Service Petite Enfance,
- Mission Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations,
- Service Environnement,
- Service Logement Hygiène Salubrité,
- Service Démocratie Locale.

LES SERVICES MUNICIPAUX :

- Soufia Maarouk, Conseillère Municipale déléguée à la Santé,
- Nassima Kaouah, Adjointe déléguée aux quartiers la Côte/la Tase/la Soie et Dumas/Genas/Chénier/les Brosses,
- Monique Martinez, Conseillère Municipale déléguée à l'habitat, au logement, à l'hygiène et la salubrité et aux relations avec les usagers des transports publics.

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

- Métropole de Lyon dont le CSES,
- Education nationale (infirmières scolaires),
- Cité éducative,
- CPAM du Rhône,
- CARSAT.

LES PROFESSIONNELS/STRUCTURES DE SANTÉ :

- Médipôle (RESAMUT),
- Santé Commune,
- Centre de santé Jean Goullard,
- CPTS SPVV
- Pôle addictovigilance des HCL.

LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS :

- Forum Réfugiés,
- CJC,
- Association Vie Libre,
- CAARUD Pause Diabolo,
- CRCDC,
- Métropole Aidante,
- Maison de l'Enfant et de la Famille,
- Mission Locale,
- Lieu écoute,
- Point Ecoute Adultes,
- Maison des Familles,
- CDHS,
- ACOLEA,
- Les petits frères des pauvres,
- ASLRVV
- Association Thé à la menthe,
- Association Initiatives,
- Association Fourchette d'Or,
- Association Echanges et Savoirs,
- Association Sens et Savoirs.

Contact

Service Santé - Ville de Vaulx-en-Velin

polesante@mairie-vaulxenvelin.fr

L'intégralité du Contrat local de Santé est disponible en téléchargement sur www.vaulxenvelin.net

2025
2030

Soins Pluriprofessionnels à Vaulx-en-Velin



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône



Précédent soin de santé



**FONDATION DGL
CENTRE DE SANTÉ
JEAN GOULARD
VAULX-EN-VELIN**



**l'Assurance
Maladie**

Rhône

Pour La Ville de Vaulx-en-Velin et tous les signataires du **Contrat Local de Santé**, c'est important de permettre à tous les habitants d'avoir les informations et de les comprendre.

La méthode Facile à Lire et à Comprendre (FALC) est faite pour les personnes rencontrant des difficultés de lecture, d'écriture et de compréhension du Français.



FALC

Les encadrés en FALC ont été réalisés avec Thomas Courtois, Agent de production de l'ESAT Myriade de l'OVE de Vaulx-en-Velin.

Plus d'informations sur le site www.easy-to-read.eu

Banque de pictogramme gratuite sur le « Kiosque de l'Etat » - Thème santé

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.